

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

René DALLOZ  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## OUVRIERS DIAMANTAIRES !

- Contre la crise économique !
- Contre le fascisme et la guerre !
- Pour la semaine de 40 heures.
- Pour la Paix et la Liberté.

## CHOMEZ LE 1<sup>er</sup> MAI

- Assistez en masse aux réunions et manifestations syndicales de nos centres respectifs.

## Où allons nous ?

Les années se succèdent sans apporter le moindre revirement quelque peu favorable à la triste période que nous vivons depuis si longtemps.

La situation s'est empirée journalement et plus que jamais, nous subissons une phase difficile et pénible pour tous les camarades.

Le chômage a plutôt tendance à s'accroître et les salaires des rares ouvriers qui ont pu travailler sont diminués dans de grandes proportions, tandis que le coût de la vie reste sensiblement le même.

Successivement depuis la fin de l'année 1929, les tarifs ont subi plusieurs diminutions et malgré cela, ils ne sont pas toujours respectés.

Ils le sont d'autant moins que la Chambre syndicale ouvrière à toujours rencontré l'hostilité inconciliable non pas de la Chambre syndicale des Patron diamantaires, mais principalement de ses deux dirigeants actuels Président et Secrétaire qui, pourtant, autrefois, étaient d'humbles ouvriers comme nous.

Pour ne point changer leurs bonnes habitudes, apanage dont il n'y a pas à se

faire honneur, ils sont toujours les spécialistes du travail au rabais.

Leur méthode de traiter directement avec les ouvriers est encore en vogue. L'application en est solutionnée d'autant plus facilement que les ouvriers qui transigent sont ceux déjà mis à l'épreuve précédemment et dont certains affirment malgré tout ne travailler qu'au tarif syndical, cependant déjà bien abaissé.

Ces grands patrons exploitent jusqu'au bout la misère qui harcèle impitoyablement ceux qui, jadis, bâtissaient leur fortune. Larges remerciements, profonde reconnaissance.

Actuellement, la crise a étendu ses malheurs et ses misères d'une façon si profonde qu'elle a contraint certains bons camarades d'accepter, à leur grand regret, les salaires de parias qu'on ose leur offrir.

Nous n'apporterons aucune critique trop sévère et pénible pour ceux qui sont les innocentes et malheureuses victimes du régime actuel et qui en supportent indéniablement l'inhumanité et la vilenie, mais nous ne pouvons fermer les yeux sur des faits qui sont intolérables en pareilles circonstances.

En effet, à Avignon, que chacun a encore en mémoire d'après les divers épisodes qui s'y sont déroulés depuis le chômage, car n'oublions pas que ce fut à Avignon que plusieurs camarades acceptèrent les premiers les transactions d'entente avec le patron, il se passe bien autre chose encore.

L'exploitation y est tellement pratiquée sur une grande échelle, que l'ouvrier n'arrive plus à se suffire en 8 heures de travail.

Et comme presque toujours, ce sont encore les moins gênés qui se laissent les premiers entraîner à ces actes scandaleux à une période où l'on devrait rencontrer plus que jamais la solidarité professionnelle.

Nous avons peine à en croire les faits.

A Avignon, on prend le travail à 7 heures le matin, parfois avant. On dispose d'une heure à midi pour se ressaisir et l'on « remet ça » jusqu'à 6 h. 1/2 le soir — 10 h. 1/2 de travail par jour, 57 h. 1/2 au minimum par semaine — et cela pen-

dant que toute une armée de camarades battent les pavés.

En un moment où l'offre supasse la demande, où la fabrication est trop forte et où l'on doit chercher à la réduire par la diminution des heures de travail, il apparaît incontestablement que l'on ne peut qu'accentuer le malaise par de semblables procédés.

Nous nous demandons si le bon sens n'a pas déserté certains cerveaux, si les gens possèdent encore une conscience.

C'est la lutte pour la vie, nous dit-on.

Mais allons-nous bientôt payer le patron pour obtenir du travail ? Et serons-nous encore susceptibles d'en acquérir ?

Allons-nous prendre la voie qu'a suivie une industrie sœur de la nôtre, autrefois florissante et rémunératrice pour tous ses pratiquants ? Celle du lapidaire.

Allons-nous aussi nous laisser entraîner sur la pente folle, glisser vers l'avilissement des prix et arriver au bas à l'anéantissement complet de notre métier ?

Est-ce le moyen propice de conserver les ouvriers diamantaires et maintenir le reste de l'industrie dans la région ?

A la vue de tous, il ne paraît point.

Il faut donc condamner énergiquement la mise en pratique du régime capitaliste qui, par la perversité de ses actes, conduira le monde à la ruine si l'on persiste à l'application d'un système dont les conséquences néfastes à toutes les industries sont déjà payées bien durement maintenant par la classe ouvrière.

René DALLOZ.

## Le Conflit dans les Scieries a pris fin

Lundi dernier, une solution équitable a mis fin au conflit surgi dans la branche des scieurs, grâce à l'ultimatum posé par les patrons scieurs ne faisant pas partie du Syndicat patronal officiel. Tous les partis en présence y ont souscrit : le Syndicat patronal (pour les patrons scieurs qui y adhèrent encore), la B. D. Z. V. (Syndicat des patrons scieurs comprenant presque toutes les firmes) et l'A. D. B. (pour les ouvriers).

Le Syndicat chrétien ne fut mêlé au conflit qu'en sa qualité de « racoleur » officiel de supplanteurs et d'apprentis, respectant dans ce domaine la triste réputation qu'il a su se donner dans le courant des années. A tout bout de champ, quand l'A. D. B. attaquait les employeurs, le Syndicat chrétien était là pour faire sa besogne dans l'attente de faire perdre la partie aux ouvriers.

Dans une autre rubrique nous sommes à même — encore une fois de plus — de démontrer, les preuves accablantes à l'appui, que ce que nous avançons est bien vrai. Ne voyons-nous pas que le leader des chrétiens a recommandé à ses affiliés de se présenter chez un patron pour lequel la grève avait été déclarée par nous autres ? Le billet, émanant du Syndicat même ne le démontre-t-il pas ?

Le Syndicat chrétien reste donc dans son rôle !

La revendication, qui avait fait surgir le conflit, avait été posée par le Syndicat des patrons-scieurs. C'était bel et bien un ultimatum, disant que les tarifs subiraient une diminution de 33 1/2 % et que les conditions de travail seraient réglées dorénavant par les patrons scieurs et les organismes avec lesquels ceux-ci aimeraient bien avoir des relations.

Revendication pareille ne put être acceptée par l'A. D. B. D'autant moins qu'il n'exista aucun motif pouvant justifier une telle diminution des tarifs. Mais cette revendication ne déterminait point la gravité du conflit. Se réclamer du droit de pouvoir régler les conditions de travail avec qui que ce soit, c'était une menace disant que la branche des scieurs serait livrée à l'anarchie !

D'une organisation, il ne serait plus jamais question à l'avenir. Gagner sa petite croûte de pain ? Cela deviendrait chose impossible.

Il est dans l'ordre naturel des choses que l'A. D. B., qui ne s'est jamais livré au suicide, ait repoussé cette revendication.

La B. D. Z. V. (l'organisation des patrons scieurs) a répondu par une action générale : elle ferma tous les ateliers des patrons scieurs affiliés. Mais on doit reconnaître — ne faut-il pas être honnête ? — que les patrons scieurs ont endossé la responsabilité de la clôture de leurs usines, en reconnaissant ouvertement que les ouvriers chômaient involontairement.

Les deux partis ne bougèrent point.

Seuls, les chrétiens s'adonnèrent à leur jeu habituel : non seulement ils tolérèrent que les ouvriers travaillaient à des salaires fort bas, ne respectant point la durée de travail imposée, mais ils se mirent aussi à la recherche d'ouvriers et d'apprentis afin de les diriger sur les ateliers pour lesquels la grève avait été déclarée — bien avant que le grand conflit n'eût lieu — parce que les actions supplémentaires y étaient vraiment à l'ordre du jour.

Quelques semaines s'écoulèrent, puis M. Berenson, président du B. D. Z. V. s'adresse à Van Berckelaer, par voie de téléphone, en lui demandant si l'action ne pourrait pas céder le pas à la parole, afin de trouver une base de conciliation. M. Berenson dit qu'il préférerait cette solution à toute autre, nécessitant peut-être l'intervention de tierces personnes, ce qui ne manquerait pas d'aggraver la situation et de tirer le conflit en longueur.

Van Berckelaer, immédiatement, répondit qu'il était disposé à suivre cette voie sensée, à condition toutefois que l'invitation lui en serait notifiée. La lettre en question fut remise

sans retard, et immédiatement la discussion, conduisant à une solution équitable et ne prenant d'ailleurs que quelques jours, fut engagée.

\*\*

Lundi dernier cette solution — ayant eu avant la lettre l'approbation du Syndicat patronal — a été communiquée aux ouvriers réunis en assemblée générale. Quelques-uns y trouvaient quelque chose à redire pour des raisons de détail, mais la grosse majorité des intéressés y donnaient leur adhésion, vu la portée salutaire du nouveau statut pour la branche et pour l'avenir de celle-ci.

Dans son ensemble cette solution dit (il faut savoir que l'ultimatum posé avait été repris par les patrons *avant* l'ouverture des négociations) que les tarifs existant resteraient en vigueur, mais qu'il serait ajouté au barème une nouvelle tranche portant sur les grosses restant en-dessous de 15/1 ; ces pierres seraient calculées à 1 fr. 25 pièce. En outre, il fut décidé que les conditions de travail intéressent, et les ouvriers et les membres du Syndicat des patrons scieurs, ne seraient réglées que par l'intermédiaire de la permanence de l'A. D. B.

En second lieu, il fut décidé aussi que tous les ouvriers travaillant à ce moment pour des patrons affiliés au Syndicat patronal seraient incorporés dans les rangs de l'A. D. B., afin d'assurer la bonne marche des affaires dans la branche à l'avenir, et de préserver la branche contre le péril de la corruption.

\*\*

Voilà comment nous avons pu mettre fin — et d'une bonne manière — à un conflit difficile à résoudre surgi dans les circonstances actuelles archi-pénibles ! On n'aurait pu s'imaginer une meilleure issue.

Afin d'éviter le retour de choses pareilles, nous aimerions fixer l'attention des intéressés — aussi bien celle des patrons que celle des ouvriers — sur ce qui suit.

Les partis en présence n'ont eu qu'un seul désir. Ils n'ont pas voulu poursuivre leurs visées personnelles ; ils n'ont pas poursuivi le succès retentissant ; ils ont eu à cœur seulement de donner à la branche de se développer normalement du moment que les difficultés économiques ont disparu.

Qu'on laisse là les petites histoires selon lesquelles il y ait eu des vainqueurs et des vaincus. Personne n'y trouverait avantage.

La corruption s'infiltrant dans la branche, le conflit lui-même, tout cela n'a été que la conséquence pure et simple de la politique de supplantation, poursuivie par les patrons et par les ouvriers.

Personne n'a trouvé profit. Bien au contraire tous ont intérêt à ce que le tarif, la durée du travail et la réglementation de l'apprentissage restent intacts.

Du moment que chaque fraudeur — peu importe la situation qu'il occupe dans la branche — serait considéré à l'avenir *par tous les intéressés*, s'accordant mutuellement, comme un ennemi de l'intérêt général, la branche des scieurs pourrait sûrement sans vanter d'être la branche de l'industrie diamantaire où l'on connaît le plus de bonheur.

La mauvaise foi et la fraude entre camarades peuvent menacer de ruine le gagne-pain de tous. On vient d'en avoir l'expérience.

Nous espérons que la leçon portera ses fruits pour le plus grand bien de l'avenir de tous.

L. VAN BERCKELAER.

*De Diamantbewerker, 11 mars 1933.*

## STATISTIQUE

### des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 9 au 14 Janvier .....	12.867	4.382
Du 16 au 21 — .....	12.834	4.430
Du 23 au 28 — .....	12.841	4.646
Du 30 Janv. au 4 Février ..	12.839	4.574
Du 7 au 11 Février.....	12.855	4.627
Du 13 au 18 — .....	12.863	4.800
Du 20 au 25 — .....	12.863	4.516
Du 1er au 4 Mars .....	12.886	4.281
Du 6 au 11 — .....	12.849	4.190
Du 13 au 18 — .....	12.823	3.906

### AMSTERDAM

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 23 au 28 Janvier .....	728	4.441
Du 30 Janv. au 4 Février.	781	4.340
Du 7 au 11 Février.....	854	4.257
Du 13 au 18 — .....	945	4.194
Du 20 au 25 — .....	1.003	4.127
Du 1er au 4 Mars .....	1.027	4.099
Du 6 au 11 — .....	972	4.144
Du 13 au 18 — .....	834	4.276
Du 20 au 25 — .....	790	4.322

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues en Février et Mars

Dalloz Ernest, Saint-Claude .....	5	"
Anonyme .....	5	"
Anonyme .....	2	"
Anonyme .....	2	"
Anonyme .....	2	"
Clément Louis .....	2	"
Monneret Alix .....	1	"
Vuillermoz Gaston .....	9	"
Tabard Maurice .....	5	"
Vuillet Charles .....	5	"
Vuillerme Paul .....	12	"
Papillon Jeanne, Revigny .....	5	50
Dubout Léon, St-Didier au Mt-d'Or	5	"
Saveret Narcisse, Trévoux .....	2	50
Berthon L. (Pourcent sur matériel)	33	55
TOTAL depuis le début de l'année	96	55

Merci aux généreux donateurs.

## ASSURANCES SOCIALES

### L'Assurance Invalidité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1933, un nouveau service et des plus importants des Assurances Sociales est entré en vigueur : celui de l'invalidité.

**En quoi elle consiste.** — Pendant les six premiers mois de sa maladie, ou en cas d'accident (autre que l'accident de travail) jusqu'à la consolidation de l'incapacité de travail, l'assuré a bénéficié de l'assurance maladie. Ensuite, s'il rempli certaines conditions, il pourra prétendre à l'assurance invalidité.

Pendant une première période de cinq ans il pourra prétendre à une pension et il conservera le droit aux soins médicaux et pharmaceutiques.

Après cette période de cinq ans, si l'invalidité continue, l'assuré continuera à recevoir la pension, mais il n'aura plus droit aux soins.

**Conditions à remplir.** — Pour réclamer le bénéfice de l'assurance invalidité, l'assuré doit être immatriculé depuis deux ans au moins et posséder à son compte 480 cotisations journalières de sa catégorie, durant les deux années précédent le début de l'affection ou de l'accident.

Il y aura lieu de se référer pour la vérification du droit de l'assuré, aux huit trimestres civils précédant la première constatation médicale.

Par exemple :

Si la première constatation médicale a été faite entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, l'assuré devra avoir ses 480 cotisations dans les huit trimestres civils se terminant au 31 décembre précédent.

S'il a été malade pendant cette période, les journées de demi-cotisations retraites versées à son compte vieillesse par sa caisse de maladie seront considérées comme des journées de cotisation. Ces demi-cotisations sont portées au compte vieillesse de l'assuré pour toute maladie ayant durée plus de 15 jours.

L'assuré devra en outre être atteint d'une infirmité de 66 %. Le degré d'invalidité sera fixé d'après le barème en usage pour les pensions de guerre.

La pension d'invalidité sera continuée à l'assuré tant que l'incapacité de travail reconnue sera supérieure à 50 %.

Pour réclamer le bénéfice de l'assurance invalidité les assurés devront s'adresser à la Caisse Primaire de maladie à laquelle ils sont affiliés.

**Bénéficiaires.** — Tant pour la pension que pour les soins médicaux et pharmaceutiques, l'assuré seul peut prétendre au bénéfice de l'assurance invalidité.

Seuls les assurés des professions non agricoles et forestières peuvent la réclamer.

Les assurés étrangers remplissant les mêmes conditions que les assurés français ont le même droit sauf en ce qui concerne la majoration pour charge de famille.

L'assuré militaire qui, lors de son départ pour une période de service militaire, remplit les conditions prévues par la loi pourra en cas de réforme, recevoir les prestations d'invalidité, mais seulement dans le cas où la maladie ou l'infirmité est contractée en dehors du service et ne donne droit à aucune pension militaire.

Pour vérifier si l'assuré a bien les versements correspondant aux 480 cotisations journalières, on se reportera aux versements effectués sur les feuillets trimestriels de l'assurance maladie. Mais on vérifiera aussi si les versements portés sur la carte annuelle de vieillesse ont été régulièrement effectués.

## NOS MORTS

*Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade :*

**Lucie VUILLERMOZ**  
du Syndicat de Saint-Claude

décédée le 17 Février 1933, à l'âge de 43 ans.

*A sa famille si cruellement éprouvée l'organisation adresse ses biens sincères condoléances*

## UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

### Situation Financière du " RAYON DE SOLEIL " (2<sup>e</sup> semestre 1932)

#### Compte financier du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1932

RECETTES	*
Cotisations perçues .....	8.151 »
Dons divers .....	258 80
Intérêts échus .....	7.130 50
Argent retourné de Paris .....	1.020 »
Total des recettes . . . . .	<u>16.560 30</u>
DÉPENSES	*
Indemnités payées aux malades .....	13.147 60
Frais de contrôle .....	30 »
Frais de corresp. et divers .....	162 80
Total des dépenses . . . . .	<u>13.340 40</u>
RÉCAPITULATION	*
Total des recettes . . . . .	16.560 30
Total des dépenses . . . . .	13.340 40
Excédent des recettes . . . . .	<u>3.219 90</u>

#### Situation financière du Rayon de Soleil au 31 Décembre 1932

AVOIR DU RAYON DE SOLEIL	*
Au 30 juin 1932, l'avoir était de	236.743 25
Excéd. de recettes de l'exercice	3.219 15
Avoir au 31 décembre 1932	<u>239.963 15</u>

Pour l'année 1932, le déficit du Rayon de Soleil se trouve réduit à 1.057 fr. 05, résultat des plus satisfaisants si l'on tient compte que notre œuvre est venue en aide à 11 malades.

Les différentes mesures de sauvegarde prises antérieurement peuvent nous permettre d'espérer que le budget du Rayon de Soleil sera désormais en équilibre.

*Le Secrétaire, R. DALLOZ.*

La Commission de contrôle réunie le 25 février 1933, après avoir examiné les livres et toutes pièces justificatives, reconnaît l'exactitude des comptes et la sincérité des écritures.

Elle constate, malgré la dure période que nous traversons actuellement, que la plupart des Syndicats sont à jour de leurs différentes cotisations et invite ceux dont le retard est trop exagéré à faire le nécessaire le plus tôt possible.

*Pour la Commission de contrôle :*

Maurice TABARD, Charles VUILLET,  
du Syndicat de Saint-Claude.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Après avoir subi différentes fluctuations, les valeurs diamantifères connaissent de nouveau un récul important.

Etant montée légèrement jusqu'à 480 le 10 février, la De Beers ordinaire se retrouve à 384 le 1<sup>er</sup> avril.

L'action Préférence subissant aussi les mêmes oscillations, monte à 703 le 8 février et fléchi à 550 le 1<sup>er</sup> avril.

La Jagersfontein est tombée à 90,75 à la même date.

La Diamond Corporation ayant offert sur le Marché une quantité trop importante de marchandises de toutes espèces, il s'en suivit une baisse sensible sur les prix du brut comparativement aux mois précédents.

Ceci eu sa répercussion sur le marché du taillé où le volume des transactions a été assez satisfaisant.

\*\*

Nous donnons ci-dessous, à titre documentaire, le communiqué publié par M. S. H. Kahl, agent de la maison Smit et Zonen sur le marché diamantaire en février :

Plusieurs événements, pendant le mois de février, ont défavorablement influencé le marché diamantaire. D'abord, la vente par la Diamond Corporation d'un gros lot de Boart Congo à une époque où la situation économique pèse déjà assez lourdement sur les affaires, eut une répercussion funeste sur les prix, de même que le transfert simultané en vue d'une réalisation, à une maison d'Anvers, d'un lot de plusieurs centaines de milliers de carats, témoignait d'une compréhension singulière de soutenir le marché.

Le résultat ne se fit pas attendre ; le marché saturé ainsi de marchandises qu'il ne pouvait absorber, s'alourdisait promptement.

La promesse de la Diamond Corporation de reprendre le Boart provenant de leur lot à raison de florins 1.75 ne fut malheureusement pas suivie par la maison d'Anvers qui se refusa de suivre la politique de Londres. Les prix tombèrent à florins 1.35. Cette cote est la plus basse enregistrée depuis 50 ans.

Tous les Common goods, marchandises de qualité inférieure, furent entraînés, et même une certaine catégorie de qualités supérieures.

Les Kapjes baissaient également battant leur propre record ; tout le petit taillé suivit.

Très tard la maison d'Anvers se décida enfin de ne plus mettre sur le marché de nouveaux lots. Il est fort regrettable que l'on continue à commettre toujours la même erreur d'offrir à la vente trop de marchandises, surtout dans les qualités inférieures sans même tenir compte de la tendance déjà faible. Cette politique finit pas suscité l'étonnement des parties intéressées.

Malgré la situation défavorable de la bijouterie il y a encore, dans le monde, environ 10.000 ouvriers travaillant aux meules. Ce chiffre peut paraître exagéré, mais s'explique par les prix actuels extrêmement bas du brut et par le taux très réduit des salaires ; de ce fait, les pierres taillées sont aujourd'hui à la portée d'un grand nombre d'acheteurs.

Une grande maison hollandaise vient de commencer une campagne de publicité pour bien démontrer au public l'avantage des prix actuels. Il est hors de doute qu'avec une reprise des affaires et une augmentation de la demande, les prix, surtout du petit taillé, ne manqueront pas de monter à nouveau.

Peu d'affaires se sont traitées dans les grosses pierres ; les prix resteront ferme surtout en raison du peu de brut disponible.

Vers la fin du mois, un lot de diamants russes d'une certaine importance fut mis en vente ; ces pierres provenaient d'achats faits par le gouvernement soviétique dans le pays même.

En diamants industriels, les transactions furent moins importantes que les mois précédents ; pour cette catégorie de marchandises également, les prix se ressentirent de l'offre faite en Congo brut dont le prix est plus bas, mais la qualité inférieure.

## NOTEZ BIEN

*Notre nouveau compte de chèques postaux*

**333-19 Dijon**

## Dans les Centres

**Saint-Claude et ses sections.** — La situation demeure sans grand changement sur notre place, et malgré que quelques ouvriers ont repris la meule au cours de ces deux derniers mois, il serait prématûr de croire à une reprise très prochaine du métier.

La Coopérative « Adams » continue de travailler normalement et n'a presque pas de chômeurs parmi ses membres.

La Coopérative « Le Diamant » qui avait repris le travail les premiers jours de février, occupe maintenant la totalité de son personnel qui n'est pas en congé.

Les ouvriers de la Maison Rey-Lançon sont en chômage depuis ces jours-ci. Cette Maison avait rouvert ses portes le 21 février.

Nous avons mentionné dans le précédent bulletin que M. Juhan occupait quelques ouvriers. Plusieurs travaillent encore tandis que certains sont déjà arrêtés depuis quelque temps. Ce sont sans doute ceux qui n'ont pas voulu consentir un rabais suffisant.

— Depuis le 15 mars, les chantiers de la ville suspendus pendant l'hiver, ont repris de l'activité et de ce fait, 140 chômeurs ont de nouveau retrouvé du travail.

— La cantine organisée à la Maison du Peuple depuis le 24 janvier, sous les auspices de l'Union Régionale des Syndicats et destinée aux enfants des chômeurs, poursuit son œuvre bienfaisante. Depuis son entrée en fonctionnement, notre jeune famille n'a cessé de s'accroître chaque jour, et actuellement 210 enfants en sont les hôtes bien heureux et désirant de fraterniser en son sein pendant longtemps encore.

**Paris.** — La situation reste sans changement et rien ne fait prévoir à une amélioration bien prochaine. A peine une quinzaine d'ouvriers sont au travail et ne sont même pas occupés continuellement.

**Lyon, Nemours, Taninges.** — La situation demeure sans aucune variation.

Le chômage est toujours le plus complet dans ces différents centres.

**Felletin et Thoiry.** — Nous n'avons pas de récentes nouvelles de ces deux centres. Il est bien probable que la situation sur ces deux places ne diffère aucunement de celle des autres petits centres français.

### BELGIQUE

La situation continue de s'aggraver. D'une semaine à l'autre, le nombre des chômeurs augmente assez sérieusement.

Nous retrouvons le chômage au même taux qu'avant la légère amélioration constatée en septembre dernier.

Pour la semaine finissant le 18 mars, il y eu 3.906 ouvriers au travail contre 8.562 chômeurs.

### HOLLANDE

De même qu'en Belgique, la situation est aussi déplorable.

Le nombre d'ouvriers occupés pour la semaine finissant le 25 mars ne fut que de 790 contre 4.322 chômeurs.

### ALLEMAGNE

Actuellement en Allemagne tout le monde travaille. Environ 3.100 ouvriers se répartissent dans les différents centres et travaillent en particulier des petits brillants et des châtons. L'industrie à domicile y est fortement développée et la journée de travail ne connaît pas de limite.

**Ne jetez pas l'« Ouvrier Diamantaire ». Faites-le lire aux non-syndiqués.**

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude



R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.

## Les Dops L. MARCHANDEAU

sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTIERS, LAPIDIERS !

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

### I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS, sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

TOUT ce qui concerne...

l'Outilage pour Diamantaires

### André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

### TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)  
(Modèle déposé)

PLAQUETTES ACIER, Rabotées assurant à la pince une assise impeccable

### D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

### ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages concernant le métier diamantaire

### MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

### DIAMANTIERS

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

### Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie, Anvers 1921  
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923  
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration I<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale